

L'exposition provinciale

(suite de la page 305)

réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—dont un seul peut être un mâle; il n'est pas exigé que ces animaux soient produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

21. **Progéniture junior du père**
3 animaux âgés de moins de 2 ans dont un seul peut être un mâle, tous produits par l'exposant et lui appartenant: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

22. **Progéniture de la mère**
3 animaux, d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

CLASSE 53—JERSEYS

Prix offerts: \$350

Sections:

1. Taureau, moins d'un an: \$10, 8, 7, 6, 4, 3.
2. Taureau, 1 an et moins de deux ans: \$13, 11, 9, 7, 6, 4.
3. Taureau, 2 ans et moins de trois ans: \$18, 16, 14, 9, 6.
4. Taureau, 3 ans et plus: \$31, 25, 19, 15, 10.
5. Taureau, champion junior: Ruban.
6. Taureau, champion senior: Ruban.
7. Taureau, grand champion: Ruban.
8. Taureau, moins d'un an: \$11, 9, 7, 5, 4.
9. Taureau, 1 an et moins de 2 ans: \$13, 11, 9, 7.
10. Taureau, en gestation, 2 ans et moins de 3 ans: \$15, 13, 11, 8.
11. Vache tarée, en gestation, 3 ans et plus: \$18, 15, 13, 9.
12. Vache, en lait, 2 ans et moins de 3 ans: \$15, 13, 11, 8.
13. Vache, en lait, 3 ans et moins de 4 ans: \$21, 17, 14, 9, 6.
14. Vache, en lait, 4 ans et plus: \$28, 23, 18, 12, 7.
15. Vache, championne junior: Ruban.
16. Vache, championne senior: Ruban.
17. Vache, grand championnat: Ruban.
18. **Troupeau junior ou d'éleveurs**
1 taureau et 4 femelles, tous ayant moins de 2 ans, les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$13, 10, 8, 5.

19. **Progéniture senior du père**
3 animaux de pas moins de deux ans—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—dont un seul peut être un mâle; il n'est pas exigé que ces animaux soient produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$25, 18, 14, 10.

20. **Progéniture junior du père**
3 animaux âgés de moins de deux ans dont un seul peut être un mâle, tous produits par l'exposant et lui appartenant: \$20, 18, 14, 10.

21. **Progéniture de la mère**
3 animaux, d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$20, 18, 14, 10.

CLASSE 54—SHORTHORNS

Prix offerts: \$400

Sections:

1. Taureau, moins d'un an: \$5, 4, 3, 2.
2. Taureau, 1 an: \$6, 5, 4, 3, 1.
3. Taureau, 2 ans: \$8, 7, 6, 5, 4, 2, 1.
4. Taureau, 3 ans: \$11, 10, 8, 7, 5, 4.
5. Taureau, 4 ans et plus: \$14, 12, 9, 8, 2.
6. Taureau, champion junior: Ruban.
7. Taureau, champion senior: Ruban.
8. Taureau, grand championnat: Ruban.
9. Verrat, moins d'un an: \$4, 3, 2, 1.
10. Verrat, 1 an: \$5, 4, 3, 2, 1.
11. Verrat, 2 ans: \$8, 6, 4, 3, 2, 1.
12. Verrat, 3 ans: \$12, 8, 6, 4, 2.
13. Verrat, 4 ans et plus: \$14, 10, 8, 5, 1.
14. Vache, championne junior: Ruban.
15. Vache, championne senior: Ruban.
16. Vache, grand championnat: Ruban.

18. **Jenne troupeau**
Composé d'un taureau et de 3 femelles ayant moins de deux ans—les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$10, 8, 5, 3.

19. **Verrat troupeau**
Composé d'un taureau et 4 femelles ayant moins de deux ans, dont 3 présentes dans les sections régulières—les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$12, 9, 6, 1.

20. **Progéniture senior du père**
3 animaux, pas moins de deux ans—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—d'un sexe ou de l'autre; il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$10, 8, 5, 3, 1.

21. **Progéniture junior du père**
3 animaux ayant moins de deux ans, d'un sexe ou de l'autre, tous ayant été produits par l'exposant et lui appartenant: \$10, 8, 5, 3, 1.

22. **Progéniture de la mère**
3 animaux d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—des animaux doivent avoir été produits par l'exposant mais on n'exige pas qu'ils lui appartiennent: \$10, 8, 5, 3, 1.

CLASSE 55—PARADE

Pour la plus belle parade de 8 à 12 animaux appartenant au même exposant: \$20, 18, 17, 14, 12.
En 1934, les bovins Jerseys auront la préférence lors de la parade générale, le même privilège étant réservé aux autres races, à tour de rôle, pour l'avenir.

Les autres races paraderont dans l'ordre suivant: Canadien, Ayrshires, Holsteins, Shorthorns.

MOUTONS

Comité: X.-N. Rodrigue, surintendant, Evangéliste Poulin, Georges Denis

Règlements spéciaux

1. Tous les moutons doivent être sur les terrains, le samedi, 1er septembre, au plus tard.
2. L'âge des moutons sera calculé au 1er janvier.

CLASSES—60. LEICESTER—61. SHROPSHIRE—62. OXFORDS—63. HAMPSHIRE
Prix offerts: \$170

Sections:

1. Agneau: \$8, 6, 4, 3, 2.
2. Bélier de 1 an: \$9, 7, 5, 4, 3.
3. Bélier de 2 ans et plus: \$8, 6, 4, 3, 2.
4. Agnelle: \$5, 4, 3, 2.
5. Brebis de 1 an: \$9, 7, 5, 4, 3.
6. Brebis de deux ans et plus: \$8, 6, 4, 3, 2.
7. Troupeau—1 bélier, 1 brebis de deux ans, 1 brebis de 1 an et 1 agnelle: \$12, 8, 6, 4, 2.
8. Championnat—bélier un an et plus: Ruban.
9. Championnat—brebis un an et plus: Ruban.

CLASSE 64—CHEVIOTS

Prix offerts: \$70.00

Sections:

1. Agneau: \$4, 3, 2.
2. Bélier, un an: \$6, 4, 3.
3. Bélier, 2 ans et plus: \$5, 3, 2.
4. Agnelle: \$4, 3, 2.
5. Brebis, 1 an: \$6, 4, 3.
6. Brebis, 2 ans et plus: \$5, 3, 2.
7. Troupeau—1 bélier, 1 brebis de 2 ans, 1 brebis de 1 an et 1 agnelle: \$7, 5, 3.
8. Championnat—bélier un an et plus: Ruban.
9. Championnat—brebis un an et plus: Ruban.

PORCS

Règlements spéciaux

1. Les animaux devront être sur les terrains au plus tard, le samedi, 1er septembre.
2. L'âge sera calculé à partir du 1er janvier.

CLASSE 70—YORKSHIRES

Prix offerts: \$274.00

Sections:

1. Verrat, 3 à 6 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
2. Verrat, 6 à 12 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
3. Verrat, 1 an: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
4. Verrat, 2 ans et plus: \$14, 12, 10, 8, 6.
5. Truie, 3 à 6 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
6. Truie, 6 à 12 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
7. Truie, 1 an: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
8. Truie, 2 ans et plus: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
9. Groupe—1 verrot et 2 truies, tous au-dessus de un an: \$15, 13, 10, 7, 3.
10. Championnat—verrot un an et plus: Ruban.
11. Championnat—truie un an et plus: Ruban.

CLASSES 71. BERKSHIRES—72. TAMWORTHES
Prix offerts: \$188

Sections:

1. Verrat, 3 à 6 mois: \$6, 4, 3, 1.
2. Verrat, 6 à 12 mois: \$8, 5, 3, 2.
3. Verrat, 1 an: \$10, 7, 4, 2.
4. Verrat, 2 ans et plus: \$10, 7, 4, 2.
5. Truie, 3 à 6 mois: \$6, 4, 3, 1.
6. Truie, 6 à 12 mois: \$8, 5, 3, 2.
7. Truie, 1 an: \$10, 7, 4, 2.
8. Truie, 2 ans et plus: \$10, 7, 4, 2.
9. Groupe—1 verrot et 2 truies, tous au-dessus de 1 an: \$12, 9, 7, 4.
10. Championnat—verrot 1 an et plus: Ruban.
11. Championnat—truie 1 an et plus: Ruban.

CLASSE 73—PORCS DE MARCHÉ

Prix offerts: \$75.00

Section:

1. Groupe de 3 porcs à bacon finis: \$15, 13, 11, 10, 8, 6, 5, 4, 3.

Fête d'éleveurs à Ste-Anne.

Lundi le 15 juillet, les Eleveurs de Bétail pur sang Ayrshire et Canadien des comtés de Montmagny, l'Islet Kamouraska et Témiscouata se réunissent, en compagnie de leurs Agronomes, à l'École d'Agriculture et à la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière.

Comme l'élevage, comporte toujours des problèmes nouveaux pour ceux qui désirent l'exploiter sur une base progressive, cette réunion avait donc comme principal objet l'étude des moyens susceptibles de promouvoir cet élevage dans notre district. L'anxiété de ces cultivateurs spécialisés à puiser aux grandes sources les grands remèdes, les avait fait juger opportun de tenir, encore cette année, leur traditionnelle réunion à ces Institutions Agricoles.

L'arrivée des excursionnistes se fit si ponctuellement qu'elle permit la tenue dans la matinée, d'une session d'affaires non-conjointe des Directeurs des Clubs d'Eleveurs de Bétail Ayrshire et Canadiens. C'est à ces assemblées que furent discutées d'abord les questions d'administration interne des Clubs.

Il fut de plus décidé que les Agronomes spéciaux en élevage fassent au cours de l'automne, une revue des troupeaux pur sang de ces comtés, afin de mieux démontrer aux éleveurs l'application du nouveau système de tatouage, d'y faire en même temps une analyse des certificats d'enregistrement relativement aux sujets et de mieux leur expliquer la régie des records privés.

C'est aussi à cette occasion que surgit la réorganisation du Club d'Ayrshire de Ste-Anne par l'élection de neuf Directeurs qui sont: MM. Augustin Guillemette, (St-François), Lauréat Boulanger, (Montmagny), et G.-F. Fournier, (Montmagny), pour le comté de Montmagny; MM. Wilfrid Caron, (L'Islet), Prosper L'Italien, (St-Pamphile), et Luc Castonguay, (St-Roch), pour L'Islet; MM. J.-A. Ste-Marie, (Ste-Anne), et J.-J. Bélanger, (St-Alexandre), pour Kamouraska; M. Arsène Malenfant, (Notre-Dame du Lac), pour Témiscouata.

À la suite des pourparlers d'administration, il y eut visite des troupeaux de l'École d'Agriculture, suivie d'un concours d'expertise pour les éleveurs de ces deux races respectives. Des prix furent généreusement offerts par les associations canadiennes de bétail Ayrshire et Canadien, et accordés aux concurrents suivants: MM. Luc Dionne, Xavier Picard, Ludger Caron, pour le bétail ayrshire; MM. Rosario Voyer, A.-N. Labrie, Lauréat Boulanger, G.-F. Fournier et Théophile Bonenfant pour le bétail canadien.

Tous les visiteurs profitèrent grandement de ces quelques heures de délibérations et démontrèrent beaucoup d'intérêt aux explications fournies par MM. J.-A. Ste-Marie et J.-R. Proulx sur les grandes lois et points sur lesquels repose l'appréciation du bétail laitier.

Comme il était opportun de récompenser le travail bien accompli, le groupe se mit alors en route vers la Ferme Expérimentale pour y prendre un succulent et substantiel goûter. Il faisait alors bon de joindre l'agréable à l'utile sous la direction de guides aussi aimables et aussi bien éclairés que sont les officiers de cette Station Expérimentale.

Monsieur J.-A. Ste-Marie, Régisseur, souhaita la bienvenue avec beaucoup d'appoint et déclara toute sa satisfaction de la façon dont la fête se déroulait. À la vue l'autant de contentement et d'intérêt, il est agréable d'entreprendre les autres étapes de la journée, dit-il. Il signala principalement la nécessité qu'il y a pour tout éleveur progressif d'améliorer ses pâturages et d'avoir une luzernière pour faire du Livre d'Or. Il passa en revue les plus simples et les plus encourageantes méthodes de rajourner nos pacages appauvris, même ruinés, et qui sont cependant la grande source d'alimentation de tous nos troupeaux; pour plus de la moitié d'une année. Le chemin qui mène le plus directement à l'insuccès, nous assure-t-il, est celui qui cherche à développer de bons sujets, sans chercher à augmenter la production de nos pacages actuels.

Il recommande hautement aux Eleveurs d'adopter le nouveau système de tatouage, et complète ses instructions par une démonstration de tatouage et sur la façon de coucher "poliment" un animal afin de lui éviter toutes blessures et pour simplifier les traitements tels que la taille de la corne, des pieds ou autres.

Monsieur F. Champagne, agronome régional réitéra toute son ambition à aider les Eleveurs et se dit satisfait de l'ampleur qu'acquiert le placement des taureaux pur sang, puisqu'une telle politique est la base fondamentale d'une exploitation payante en élevage. Quel que soit le dévouement des Agronomes, dit-il, la marche ascendante de l'amélioration de nos troupeaux ne se continuera que si nous recevons de la part des cultivateurs tout le support, l'intérêt et la loyauté dignes de leurs œuvres passées. Seule la coopération entre les cultivateurs et les techniciens agricoles amènera la solution aux difficultés épineuses qui s'amènent chaque jour. Il décrit les éleveurs de bétail pur sang comme des modèles dans leur localité respective et il les invite à s'intéresser aux deux grands problèmes de l'amélioration des pâturages et de la création des luzernières.

Monsieur Andréa St-Pierre, Secrétaire de la Société des Eleveurs de Bétail Canadien, recommande aux Eleveurs de payer leur cotisation avant l'automne afin de permettre une meilleure répartition des subsides de la Société Nationale, et par là, grossir les primes d'encouragement pour notre Province. Généralement nous payons les derniers, et comme conséquence, nous ne recevons pas une part équitable en rapport avec nos versements. Il répète encore que le contrôle laitier est indispensable pour quiconque veut connaître à fond son troupeau—les sujets non contrôlés sont toujours méconnus par le propriétaire—et il signale en passant que les primes augmenteront à l'avenir pour les sujets ayant des records officiels à leur crédit.

En vue de mieux éclairer toutes les

(suite à la page 309)

**Vous n'avez pas la peine d'écrire
Utilisez ce coupon d'abonnement**



Le Bulletin de la Ferme, Liée,
Case 159, E.P. St-Roch, Québec, P. Q.
(Section des abonnements).

Messieurs:

Je joins la somme de en bon de poste en paiement de ans d'abonnement au "BULLETIN DE LA FERME".

ANNEES Nom

REÇU LE R.R. No.

27-SEP. 1976 Bureau de poste

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE Compté

DU QUÉBEC N.B. Province

En adressant ce coupon cette semaine vous pouvez régler votre année courante et l'arrérage, s'il y a lieu, au taux de 50c par année. Profitez-en.

PER
B-226

S

LE
B

COOPÉRATIVE
INDUSTRIELLE
PARA
LES J

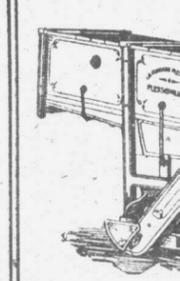
VOLUME M

LA



Les battes
brevetés, font
Elles sont au

Nos battes
et leur réputation



TO

LA